



Schola Europaea

Bureau du Secrétaire général

Secrétariat Général

Réf. : 2008-D-482-fr-1

Orig.: FR

CONCLUSIONS DE LA REUNION DU COMITE DE PILOTAGE DU 11 JANVIER 2008 A BRUXELLES

29 février 2008 à Bruxelles

Le Président souhaite la bienvenue aux membres de la réunion ainsi qu'une heureuse année 2008.

Président du Conseil supérieur	M. S. KARJALAINEN	Finlande
Participants		
Secrétaire général	Mme R. CHRISTMANN	
Secrétaire général adjoint	M. H. FEIX	Président du GT « Contrats d'objectifs »
Finlande	Mme S. HEIKKINEN	Chef de délégation
	Mme M-L. PERNU	Présidente du CAF Présidente du GT « cost sharing »
Portugal	Mme C. CASTRO RAMOS	Chef de délégation
Suède	M. J. EVERTSSON	Inspecteur du cycle secondaire
	M. P. OTTOSEN	Inspecteur du cycle primaire
C.C.E.	M. A. SCRIBAN Mme Chr. BARDOUX	Directeur Chef d'unité
Secrétariat de la réunion	Mme J. GUILLICK	Assistante du SG

L'ordre du jour suivant est adopté :

- I. **FIXATION DE L'ORDRE DU JOUR**
- II. Approbation des conclusions de la réunion du Comité de pilotage du 28.11.2007 – 2008-D-31-fr-1
- III. Réforme du système
- IV. Impact de l'application des critères « Gaignage »
- V. Gouvernance des Ecoles européennes
- VI. Date et lieu des prochaines réunions

II. APPROBATION DES CONCLUSIONS DE LA REUNION DU COMITE DE PILOTAGE DU 28.11.2007 – 2008-D-31-fr-2

Les remarques faites par Mme Pernu et M. Karjalainen seront reprises dans les conclusions définitives de la réunion.

III. REFORME DU SYSTEME

Le Président mentionne que beaucoup de documents ont été finalisés tardivement et estime difficile d'en discuter de manière détaillée durant la réunion de ce 11 janvier. Ces dossiers seront présentés par le Secrétaire général.

La présidence finlandaise a rédigé un document de travail actualisé concernant les décisions prises et l'état d'avancement des dossiers en cours. Ce document sera introduit par Mme HEIKKINEN. Une des questions essentielles reprise dans le document concerne l'utilisation du steering committee en tant qu'instrument de pilotage pour le processus de réforme.

La délégation finlandaise fera, lors de la réunion des chefs de délégation, une présentation détaillée du document de la présidence amendé après la réunion du Comité de pilotage (annexe I) afin qu'il y ait ensuite une discussion générale sur le processus de réforme.

Mme CHRISTMANN remercie la présidence pour son résumé de la situation actuelle.

SUIVI : le document de la présidence, amendé, figure en annexe I

IV. IMPACT DE L'APPLICATION DES « GAINAGE »

Mme CHRISTMANN introduit le document dont l'objectif est d'informer le steering committee de la situation actuelle et confirme à la Présidente du groupe de travail qu'il tient compte des demandes des membres du groupe.

Elle souhaite, tout comme la Présidente du groupe de travail, Mme PERNU, obtenir le point de vue du steering committee sur le contenu exact du mandat.

Mme BARDOUX rappelle que le mandat était de faire une analyse de la manière dont les critères Gagnage étaient ou non appliqués et en expliquer les raisons et les conséquences afin d'envisager éventuellement de les amender ou de les appliquer avec des nuances ou d'en reconsidérer l'approche.

La Présidente du groupe de travail est satisfaite quant à la précision du statut du mandat.

Mme CHRISTMANN soumettra le document complété par l'analyse de la situation des différentes Ecoles uniquement ainsi que par les commentaires des écoles dans lesquelles des sections linguistiques sont en cours de fermeture.

V. GOUVERNANCE DES ECOLES EUROPEENNES

Mme CHRISTMANN commente le document qui reprend les points essentiels de la réforme concernant la gouvernance au niveau central et ses conséquences pour le Bureau du Secrétaire général.

M. KARJALAINEN apprécie le travail réalisé. Ce document sera utile à une excellente base de discussion concernant la gouvernance.

La Commission exprime sa sympathie à la Secrétaire Générale dont la charge de travail est énorme. Elle attire toutefois l'attention sur le fait que les propositions concernant l'organisation du bureau prendront toute leur valeur une fois un certain nombre de points clé concernant la gouvernance préalablement réglés et tels qu'elle-même les a identifiés. Cette réforme de la gouvernance, tout en clarifiant les responsabilités des différentes entités devrait alors faciliter la tâche du Secrétariat général.

Les membres remercient le Secrétaire général pour la qualité du rapport. Ils ne peuvent le commenter dans l'immédiat vu le peu de temps imparti entre la diffusion du document et celui de la réunion.

CONCLUSIONS DU DEBAT ENTRE LES MEMBRES DE LA REUNION :

1. Le rapport de la présidence tient compte des discussions tenues au sein du comité de pilotage.
2. Les propositions faites en fin de document correspondent aux discussions tenues au sein du Conseil supérieur.
3. Le rapport du Secrétaire général a un lien avec celui de la présidence qui définit les principaux points d'articulation de ce que serait la future gouvernance.
4. Le rapport de la présidence sera développé et présenté à la réunion des Chefs de délégation du 21 janvier 2008 comme un document du comité de pilotage.
5. Note est prise concernant la proposition de modification du mode de fonctionnement du steering committee et la Troika, sans autres commentaires pour le moment.
6. Il est noté la surcharge actuelle du travail du bureau du Secrétaire général et son manque d'effectifs.
7. Il est constaté que le rapport du Secrétaire général va au-delà du mandat donné et le deuxième volet du mandat concernant la réforme des Ecoles européennes n'est pas abordé de manière approfondie dans le document du Secrétaire général.
8. Questions qu'amène la gouvernance :
 - Impact sur le bureau du Secrétariat général & impact sur l'ensemble du système ;
 - Lieu de prise de décisions :
 - Conseil supérieur ou Secrétariat général ou instances plus restreintes avec pouvoirs politiques (par exemple le comité de pilotage ?)

Afin de trouver un équilibre, il faut cibler les futurs comités décideurs, et une analyse complète des flux des décisions et des comités existants est à effectuer.

Pour le printemps 2008 : Analyse à effectuer sur les points fondamentaux suivants :

Rôle des Inspecteurs et du Comité budgétaire (ex CAF) quant à l'analyse à effectuer :

- Nécessité d'avoir une entité inspectoriale qui aide le Bureau et le système en général concernant les contrats d'objectifs et les écoles accréditées et ce afin d'établir un équilibre. Cette entité est le garant de la cohérence du système des Ecoles européennes et du conseil supérieur sur les aspects pédagogiques.
- Nécessité d'aborder la question relative au nombre d'Inspecteurs par Etat membre, leur recrutement, leur rôle dans divers domaines, dont celui de garantir la qualité pédagogique. Il est estimé qu'il serait nécessaire d'avoir un autre personnel pour ce qui concerne l'élaboration des programmes, l'évaluation des enseignants, la formation en équipe. Le comité de pilotage ne rejoint pas l'inspecteur suédois qui souhaite que des économistes et des juristes soient désignés pour composer une équipe plus large.
- Il est noté également qu'il serait souhaitable de recruter des Inspecteurs/experts ayant des compétences dans des domaines spécifiques.
- Le Comité budgétaire rejoindra une partie du comité des Inspecteurs et le Secrétaire général pour ce qui concerne l'analyse des contrats d'objectifs.

Remarque relative à l'Autonomie

La structure du bureau ne peut être discutée sans aborder la question de l'autonomie qui n'est pas au sens propre du terme, l'indépendance totale des Ecoles comme le considère déjà certains Directeurs d'Ecoles, mais doit se faire dans un cadre préalablement établi, harmonisé entre les différentes écoles ; laissant une marge de liberté, soit l'élaboration d'un contrat d'objectifs, qui comportent deux volets indissociables :

- gouvernance au sens large ;
- pédagogie

L'intention primordiale du terme « autonomie » doit être expliquée.

Il faut bien définir le cadre et les grandes lignes à respecter par tous pour maintenir la cohérence du système.

Procédure de mise en œuvre des Contrats d'objectifs

1. Le Conseil supérieur adopte les contrats d'objectifs qui contiennent les mesures, les ressources, les résultats à atteindre et un plan budgétaire.
2. Contenu : éléments des heures de cours, budget correspondant, sources de financement, propositions innovantes de l'école,
3. inclure les propositions des partenariats locaux

Le Secrétariat général sera à même de présenter un dossier lorsqu'il sera en possession des lignes directrices relatives à tous les chantiers ouverts actuellement. La Commission insiste sur la nécessité d'avoir rapidement des propositions sur les rôles respectifs du comité budgétaire et du conseil des Inspecteurs.

SUITE A DONNER EN VUE DE LA REUNION DU CONSEIL SUPERIEUR

En vue de la réunion du Conseil supérieur de janvier 2008, le titre du document présenté par le Secrétaire général sera modifié comme suit : Rôle du Bureau du Secrétaire général dans le contexte de la réforme du système des Ecoles européennes. Rapport préliminaire, tenant compte des adaptations suivantes :

- a) suppression du projet d'organigramme du Secrétariat général ;
- b) suppression des points 8 et 9 du document ;
- c) amendement du point concernant les demandes de créations de postes dans le document. La demande sera soumise au Conseil supérieur d'avril 2008 dans le cadre du budget 2009 et non pas dans le cadre de la réforme.

Le Président décide que les points relatifs aux différentes réformes seront examinés le 21 janvier, ensuite une réunion du steering committee pourrait avoir lieu après la réunion. Une réunion du Conseil supérieur extraordinaire sera organisée le 7 mars 2008 afin de discuter des grands points de la réforme.

Il est noté que la Commission s'inquiète de l'incertitude qui subsiste sur l'intention de tenir une réunion Ministérielle en mai/juin 2008, alors que cela avait été convenu entre le Vice Président, M. Kallas et la Présidence.

M. KARJALAINEN fixe les dates des futures réunions du steering committee :

Réunions du Steering committee :

- après le Conseil supérieur du 22 janvier 2008
- 29 février 2008 – 31 mars 2008
- Eventuellement le 14 avril 2008

Conseil supérieur extraordinaire : 7 mars 2008

Aucune décision n'est prise pour l'organisation de la ministérielle en mai ou juin 2008

Comité de pilotage

**Pour cadrer les débats lors de la réunion
des Chefs de délégation**

21 janvier 2008

Thématique : le processus de réforme du Système des Ecoles européennes

Références : débats précédents du Conseil supérieur, rapports des groupes de travail, débats au sein du Comité de pilotage et Rapport préliminaire du Secrétaire général sur

L'objet du présent document est de lancer le débat sur la réforme du système des Ecoles européennes lors de la réunion des Chefs de délégation du 21 janvier 2008. Il décrit l'évolution du processus de réforme suite à l'adoption, lors du Conseil supérieur de janvier 2007, du Plan d'action intégré et ébauche l'évolution de la réforme après janvier 2008.

Outre l'étude d'un calendrier réaliste pour le processus de réforme, l'accent des débats pourrait également porter sur la nécessité éventuelle de mieux le planifier et de le cibler davantage pour le rendre plus performant et plus transparent. Les objectifs généraux du processus ont été précisés lors de la Ministérielle de novembre 2006.

Comité de pilotage et Troïka

Le Conseil supérieur a décidé de créer la Troïka en 2001 afin de coordonner les travaux du Conseil supérieur, de les faciliter et d'y réfléchir sans toutefois lui conférer de pouvoir décisionnel propre.

Le Plan d'action intégré prévoit la création d'un Comité de pilotage placé sous l'égide de la Présidence en exercice du Conseil supérieur afin d'assurer la cohérence du processus de réforme.

Jusqu'ici, le Comité de pilotage s'est principalement réuni en marge des réunions de la Troïka. Ce comité rapporte au Conseil supérieur ;

Le Secrétaire général suggère, dans son Rapport préliminaire, de fusionner la Troïka et le Comité de pilotage en une « nouvelle Troïka » qui, en tant que groupe de coordination de haut niveau, assurerait le suivi des thématiques prioritaires du Conseil supérieur. Des membres du Conseil d'inspection et du Comité administratif et financier pourraient être cooptés pour y assister en fonction des points à aborder.

Question :

- Comment promouvoir plus efficacement la réforme et améliorer la coordination par l'intermédiaire du Comité de pilotage ?

Groupes de travail I et II

Le Conseil supérieur d'avril 2007 a adopté le projet du Comité de pilotage concernant la composition et le mandat des Groupes de travail créés lors du Conseil supérieur de janvier 2007.

GRUPE I – AGREMENT D'ECOLES

La décision octroie au Groupe le mandat suivant :

- veiller à ce que la procédure actuelle d'agrément réponde aux exigences du statut d'école de type II et d'école pilote de type III et, d'autre part, définir un arrangement provisoire pour l'organisation du Baccalauréat européen dans les écoles agrées jusqu'à la finalisation de l'audit externe du Baccalauréat européen ;
- ébaucher le mandat d'un projet pilote d'écoles de type III afin qu'une décision puisse être prise en temps utile.

Il a été recommandé :

- (a) de réfléchir plus avant au premier paragraphe du mandat ;
- (b) que le Groupe de travail élabore un mandat pour un projet d'écoles pilotes de Type III ;
- (c) que la finalité d'un tel projet pilote soit de préparer une future décision sur la faisabilité de la création d'Ecoles de Type III ;
- (d) que des Contrats d'objectifs établissent un lien clair avec le système des Ecoles européennes, ce dernier devant à son tour se conformer aux orientations fournies par le Conseil supérieur. Le Groupe de travail précisera davantage le projet. Il devra se pencher sur les problèmes juridiques que soulève le concept d'Ecoles de Type III.

Le Groupe de travail s'est réuni à quatre reprises. Il a remis au Conseil supérieur d'octobre 2007 son rapport préliminaire qui a fait l'objet d'une procédure écrite. Le Groupe remettra au Conseil supérieur de janvier 2008 le rapport de suivi de son rapport préliminaire tenant compte des résultats de la procédure écrite.

Concernant la suite de ses travaux, le Groupe de travail :

- Vu la proposition adoptée par le Conseil supérieur concernant le financement de la scolarité des élèves de Catégorie I dans les Ecoles de Type II, recommande de missionner le Groupe de travail II « Cost sharing » pour en déterminer les modalités précises ;
- (Vu les propositions de solution provisoire pour le Baccalauréat européen adoptées par le Conseil supérieur, invite ce dernier à examiner le dossier de conformité déposé par l'école de Parme en vue d'obtenir l'agrément de l'enseignement qu'elle dispense en 6^e secondaire dans l'optique de la mise en œuvre de la solution spécifique adoptée à son endroit) ;
- En ce qui concerne les écoles de Type III, invite le Conseil supérieur à prendre position sur les modalités proposées au point III de son rapport 2007-D-99-fr-2 aux fins de la mise en œuvre du projet pilote ;
- Suggère que le Conseil supérieur envisage la révision de l'Accord de 1984 sur le Baccalauréat européen.

Evaluation du Baccalauréat européen

Suite à la décision du Conseil supérieur de lancer une évaluation externe du Baccalauréat européen, le Bureau du Secrétaire général a publié le 30 novembre 2007, dans le Supplément au Journal officiel de l'Union européenne édité dans les 23 langues officielles, un préavis d'appel d'offre portant sur la conclusion d'un contrat de service pour la réalisation de l'évaluation externe du Baccalauréat européen.

L'appel d'offres suit la procédure restreinte. Le Bureau du Secrétaire général a reçu sept candidatures :

- CITO – Institut de mesure des performances pédagogiques – PAYS-BAS ;
- CECL – Centre de droit constitutionnel européen – Fondation Thémistocle et Dimitris Tsatsos – Unité « Politique éducative » – GRECE ;
- Université de Cambridge – Examens internationaux – ROYAUME-UNI ;
- CIEP– Centre international d'études pédagogiques – FRANCE ;
- UK NARIC – *National Recognition Information Centre of the United Kingdom* (Centre national britannique d'information sur la reconnaissance [des diplômés]) – Royaume-Uni ;
- *Dipartimento di Progettazione Educativa e Didattica* (Faculté de prospective éducative et didactique) – *Università degli Studi Roma Tre* (Université de Rome III) – ITALIE ;
- *Departamento de Psicología Evolutiva y de la Educación* (Faculté de psychologie évolutive et de l'éducation) – *Universidad Complutense de Madrid* (Université de Madrid – ESPAGNE).

Le lundi 21 janvier 2008, un comité composé des trois Inspecteurs de la Troïka, d'un représentant de la Commission européenne et du Chef de l'unité Baccalauréat évaluera les candidatures conformément aux exigences stipulées dans le cahier des charges de l'appel d'offres. Les candidats retenus à ce stade seront invités à remettre une offre.

Nous comptons recevoir les offres d'ici la mi-mars. Chacune se verra attribuer une note comprise entre 0 et 100. L'accent des critères d'adjudication pèsera sur les points suivants (selon la pondération indiquée) :

- qualité (70%) ;
- prix (30 %).

Le critère d'adjudication sera l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères fixés dans l'appel d'offres.

Nous nous efforcerons d'évaluer les offres sous quinzaine et de signer le contrat à la fin du mois de mars. Le contrat sera conclu pour une période de 12 mois.

L'adjudicataire devra, si possible, communiquer tous les résultats de ses recherches au Bureau du Secrétaire général avant le Conseil supérieur de janvier 2009.

Dans le même temps, le Parlement européen a lancé un autre appel d'offres pour une étude de la carrière universitaire et professionnelle des titulaires du Baccalauréat européen. L'unité Baccalauréat est en contact avec les organisateurs afin de leur apporter toute l'assistance dont ils pourraient estimer avoir besoin.

Nous espérons que ces deux études fourniront des données intéressantes concernant la valeur du Baccalauréat européen ainsi que, le cas échéant, des idées à reprendre dans le cadre de la réforme afin d'améliorer le Baccalauréat européen aussi bien en termes d'organisation que de contenu.

Des propositions de réforme – désormais reconnue indispensable – de l'organisation du Baccalauréat avaient déjà été élaborées l'an dernier par le Groupe de travail « Baccalauréat ». Pour l'instant, tout plan d'action est suspendu dans l'attente des résultats de l'évaluation externe.

Toutefois, la réflexion sur divers aspects du Baccalauréat tel qu'il existe actuellement se poursuit et des évaluations sont menées mettant en place un système d'évaluation interne qui permettra de disposer d'informations plus complètes concernant la qualité des sujets d'examen et l'organisation des épreuves.

Dans ce contexte, un groupe d'Inspecteurs a présenté, lors du Conseil d'inspection de novembre 2007, un rapport d'évaluation des épreuves orales du Baccalauréat reprenant des recommandations à suivre.

Des idées à envisager ont pour la première fois été reprises dans le Rapport sur le Baccalauréat 2007, invitant les divers acteurs concernés à mener une analyse plus détaillée des résultats du Baccalauréat.

En parallèle, l'unité Baccalauréat a adressé à tous les Inspecteurs un questionnaire portant sur l'organisation, dans leurs Etats membres respectifs, des épreuves de fin d'études secondaires supérieures donnant lieu à la délivrance d'un certificat de fin de scolarité afin de comparer l'organisation du Baccalauréat européen et des diplômes équivalents dans les Etats membres. Les réponses sont désormais disponibles et les informations communiquées par les Inspecteurs ont été synthétisées dans un document spécifique.

En outre, le Comité administratif et financier a souhaité qu'une position claire soit définie en ce qui concerne la nature juridique du lien entre ces écoles et le Conseil supérieur.

Calendrier : le Groupe remettra au Conseil supérieur de janvier 2008 le rapport de suivi de son rapport préliminaire tenant compte des résultats de la procédure écrite. Si le Conseil supérieur le décide, le Groupe poursuivra ses travaux conformément à son mandat (étendu) et présentera un nouveau rapport en mars/avril.

GRUPE DE TRAVAIL II – « COST SHARING »

Conformément à la décision du Conseil supérieur d'avril 2007, le mandat du Groupe s'établit comme suit :

- élaborer une méthode équitable d'affectation des coûts inhérents au détachement des enseignants, en ce compris une procédure de compensation financière en cas de non-détachement. Les pistes évoquées au sein du Groupe de travail « Futee » devront être prises en considération ;
- élaborer une proposition visant à améliorer le rapport cout-efficacité des Ecoles européennes de Type I, en alléger la bureaucratie et définir la contribution des Institutions européennes au financement des écoles de Type II.

Le Conseil supérieur a également décidé que le Groupe II devrait intégrer à son mandat l'évaluation de l'impact du Rapport « Gaignage » de 2000.

A la date de janvier 2008, le Groupe de travail s'était réuni à quatre reprises.

Le projet de rapport préliminaire (2007-D-37-fr-4) du Groupe au Conseil supérieur d'octobre 2007 visait, conformément à une partie de son mandat, à présenter une proposition de méthode équitable de répartition entre les Etats membres des coûts inhérents au détachement des enseignants. L'avis du Conseil supérieur sur les hypothèses de départ de ce rapport a été sollicité par procédure écrite.

Lors de sa réunion du 30 novembre, le Groupe de travail s'est efforcé, compte tenu des résultats de ladite procédure écrite, d'identifier divers scénarios à soumettre au Conseil supérieur de janvier 2008, accompagnés, le cas échéant, de commentaires relatifs à leur faisabilité dans les limites de la Convention actuelle et à leurs conséquences pour le système.

Dans son Rapport préliminaire, le Groupe considère qu'aucun scénario ne peut, à lui seul, apporter de réponse complète à la problématique de la répartition plus équitable entre les Etats membres des coûts inhérents au détachement des enseignants et que seule l'association de plusieurs options

financières et/ou structurelles permettra de progresser sur cette thématique délicate et d'enregistrer des avancées tangibles.

En ce qui concerne la suite des travaux du Groupe, le Conseil supérieur est invité à l'informer des options retenues pour évaluer équitablement la contribution que chaque Etat membre devrait consentir ainsi que les scénarios que le Groupe devra étudier de manière plus approfondie pour déboucher sur une méthode permettant aux Etats membres d'apporter la contribution calculée selon la procédure qui aura été choisie.

En ce qui concerne cette seconde mission du Groupe, la Délégation finlandaise a préparé un document de travail relatif aux modalités de financement des Ecoles de Type II. Cette thématique a été brièvement abordée par le Comité de pilotage ainsi que par le Groupe de travail lors de sa réunion de fin novembre. Il a été conclu qu'en ce qui concerne la définition des principes financiers, l'accent devrait peser sur l'approche par élève la plus probable. L'examen des modalités pratiques devrait être remis à plus tard. La Commission a accepté de préparer le prochain document.

Le Secrétaire général a été invité à réunir des informations concernant la problématique « Gaignage » afin d'alimenter les travaux à venir du Groupe.

Calendrier : séances extraordinaires du Conseil supérieur les 21 janvier et 7 mars consacrées à la répartition des coûts et aux modalités de financement des Ecoles de Type II.

Propositions / besoin d'améliorer les actions entreprises / méthodes :

Contrats d'objectifs

En avril 2007, le Conseil supérieur a adopté la proposition suivante :

- (i) Le Groupe de travail « Crédit d'heures » a reçu mandat de lancer un projet pilote avec trois Ecoles européennes intéressées visant à l'établissement d'un Contrat d'objectifs basé sur un plan scolaire selon la procédure esquissée dans le rapport du Groupe de travail « Crédit d'heures » (2007-D-421-fr-3) et devant fournir la base de l'attribution de moyens budgétaires ;
- (ii) Le projet pilote doit commencer en septembre 2007 afin d'un plan scolaire puisse être élaboré et soumis au Conseil supérieur de janvier 2008 ;
- (iii) Moyennant l'approbation de ce plan par le Conseil supérieur, l'expérience pilote pourrait commencer en septembre 2008, le cas échéant avec adaptation des moyens budgétaires ;
- (iv) La proposition de budget pour 2010 serait élaborée en janvier 2009 sur base des contrats d'objectifs.

Le Groupe de travail « Contrats d'objectifs » s'est réuni deux fois (prochaine réunion le 24 janvier), les Ecoles pilotes se sont rencontrées deux fois (leur prochaine réunion aura lieu le 17/18 janvier).

Ils se sont déjà accordés sur ce qui suit :

- Il est nécessaire d'instaurer dans chaque Ecole un Conseil consultatif d'établissement (c'est-à-dire un forum de débat sur la vision, les missions et les priorités de l'Ecole réunissant tous les acteurs concernés de la communauté scolaire), d'en préciser la composition ainsi que les méthodes de travail et d'en tenir compte dans la réforme structurelle à venir des organes actuels des Ecoles (Conseils d'éducation primaire/secondaire ; Réunions de direction élargie) ;

- Le contrat d'objectif de chaque Ecole devrait réunir trois documents (plan scolaire / projet d'établissement pour l'année en cours, budget de l'année suivante et rapport annuel de l'Ecole relatif à l'exercice précédent) ;
- La nécessité de se doter de moyens et d'outils de suivi, d'évaluation et d'analyse de la réalisation des objectifs fixés. Des outils de mesure statistique basés sur l'informatique devront être élaborés et intégrés aux nouveaux logiciels ELEE II et COBEE II ;
- Divers domaines peuvent faire l'objet, dans le cadre du projet pilote, d'une nouvelle présentation budgétaire ainsi qu'en termes d'évaluation et de reporting) ;
- *Sur le plan des délais :*
 - avril 2008 : rapport préliminaire au Conseil supérieur,*
 - été 2008 : élaboration des plans scolaires pour 2008-09 et du rapport d'Ecole 2007-08,*
 - octobre 2008 : examen des rapports d'Ecole annuels et des plans scolaires au sein des Conseils d'administration,*
 - janvier 2009 : présentation du budget 2010, premier budget inspiré du contrat d'objectifs,*
 - printemps 2009 : présentation des résultats au Conseil supérieur et aux autres Ecoles ;*
- Le rapport du Secrétaire général (1512-D-2207-fr-1), en son point 3.2 :
 - Rencontre les préoccupations des Ecoles pilotes exposées lors du Comité administratif et financier de décembre recommandant la tenue de deux Conseils d'administration annuels : en octobre pour examiner le rapport d'Ecole de l'année précédente et le plan scolaire de l'année en cours et en janvier pour finaliser le contrat d'objectifs et le budget de l'année suivante, permettant ainsi de réaliser l'autonomie des Ecoles tout en maintenant un lien avec le Secrétariat général en tant que responsable et garant de la cohérence du système.
 - Reconnaît la nécessité d'inviter les Présidents des Conseils d'inspection et du Comité budgétaire à participer à la réunion qui, chaque année en juin, rassemble les Directeurs et le Secrétaire général afin de définir les objectifs pédagogiques et budgétaires à tous les niveaux du système, objectifs à prendre ensuite en considération lors de la rédaction du plan scolaire et du budget de chaque Ecole en tant qu'objectifs généraux à relier aux objectifs spécifiques à définir au niveau de chaque établissement.

Conformément au Document « Mise en œuvre de l'audit interne » (2511-D-2007-fr-2), l'Unité d'audit interne apportera son concours à la rédaction des Contrats d'objectifs et autres outils de reporting (second semestre 2008).

Réunion du Comité de pilotage du 11 janvier : question concernant le concept d'autonomie ? A garder à l'esprit dans les activités à venir de ce Groupe de travail ?

Gouvernance

a) Le Bureau

Le Conseil supérieur de janvier 2007 a donné mandat au Secrétaire général d'avancer des propositions d'organisation future et de proposer les mesures pratiques à prendre pour les réaliser en se concentrant plus particulièrement sur la restructuration du Bureau, l'explicitation et la réalisation des nouvelles fonctions et missions du Conseil d'inspection, la création et la mise en œuvre du Comité budgétaire et la mise sur pied de l'Unité indépendante d'évaluation et d'audit du contrôle financier.

Conformément aux conclusions de la Ministérielle, le Conseil supérieur devrait se concentrer sur les orientations politiques et stratégiques du système ainsi que sur son financement et son développement. Le Comité de pilotage a émis l'avis (novembre 2007) que le rapport du Secrétaire général devrait également aborder son propre pouvoir décisionnel et celui du Conseil supérieur.

La mise en œuvre de la réforme modifierait le contenu du rapport du Secrétaire général à l'avenir.

Le Secrétaire général soumettra son rapport au Conseil supérieur de janvier.

b) Le Conseil supérieur

Selon les conclusions de la Présidence faisant suite à la Ministérielle du 19 novembre 2006, le principe selon lequel le Conseil supérieur devrait piloter le Système de scolarité européenne a reçu un large soutien. Le Conseil supérieur devrait concentrer ses débats et ses décisions sur des thématiques stratégiques, budgétaires et politiques (la décision d'ouvrir et de fermer des Ecoles et des sections linguistiques devrait toutefois relever de son autorité).

Cette thématique n'a pas été reprise dans le Plan d'action intégré.

Dans quels domaines le Conseil supérieur devrait-il conserver un pouvoir décisionnel exclusif? Le Groupe de haut niveau a commencé à en établir la liste, de même que le Secrétaire général dans son Rapport préliminaire. Le Comité de pilotage doit-il établir une telle liste pour le Conseil supérieur de mars ?

A qui / à quel organe le Conseil supérieur déléguerait-il les autres thématiques? Au Secrétaire général, au Conseil d'inspection et au Comité budgétaire en fonction des thèmes ?

c) Le Conseil d'inspection

Les futurs rôle et missions du Conseil d'inspection ont été rédigés par le Groupe de haut niveau et dans les Conclusions de la Présidence faisant suite à la Ministérielle du 19 novembre 2006.

Cette thématique n'a pas été reprise dans le Plan d'action intégré.

Comité de pilotage du 11 janvier et Rapport préliminaire du Secrétaire général : Comment l'inspection peut-elle mieux garantir la qualité du système? L'analyse du rôle des inspecteurs devrait être réalisée d'ici le Conseil supérieur extraordinaire de mars 2008. Qui va s'en charger? Le Conseil supérieur peut-il par exemple mandater le Groupe de travail I pour avancer des propositions de clarification du rôle du Conseil d'inspection? Comment le Conseil d'inspection serait-il consulté ?

d) Le Comité budgétaire

Selon les conclusions de la Présidence faisant suite à la Ministérielle, le Comité administratif et financier sous sa forme actuelle devrait être remplacé par un Comité budgétaire ; « Il devrait principalement donner des orientations, s'occuper du budget et vérifier la bonne exécution financière et budgétaire, par les Ecoles, de leur Contrat d'objectifs ».

Cette thématique n'a pas non plus été reprise dans le Plan d'action intégré.

Cette thématique devrait être étudiée dans le cadre du processus des Contrats d'objectifs.

Convention

Le Plan d'action intégré prévoit d'évaluer si les changements de gouvernance nécessaires imposent une révision de la Convention et, le cas échéant, de prendre les mesures nécessaires pour engager cette procédure. *Cette éventualité sera étudiée à la fin du processus par la Présidence et le Secrétaire général.*

La question des langues

En 2005, le Conseil supérieur de Mondorf-les-Bains a décidé de donner mandat aux Inspecteurs de :

- Mener une étude approfondie sur les possibilités en matière de choix de la section linguistique ;
- Débattre du concept de section linguistique dans le contexte d'une éventuelle fermeture de sections linguistiques ;
- Evaluer la demande visant à commencer l'apprentissage de la Langue III à partir de la 1^e secondaire et déterminer et préciser les conséquences d'une telle proposition sur la structure de l'horaire des matières enseignées en 1^e secondaire ;
- Débattre de l'éventualité d'accorder à la langue du pays siège le statut de langue véhiculaire.

Ce mandat se limitait aux aspects techniques et pédagogiques, les aspects politiques étant traités au sein du Conseil supérieur lui même.

L'une des propositions adoptées par le Conseil supérieur de Lisbonne en 2006 – qui résultait des débats relatifs au Rapport Van Dijk – consistait à reconnaître non seulement la grande importance de la thématique des langues aux Ecoles européennes mais aussi la nécessité d'en traiter dans le cadre de la réforme actuelle du système.

Le Comité pédagogique mixte du 8 mars 2007 a décidé de soumettre le document 2006-D-266-fr-4 au Conseil supérieur afin d'obtenir des réponses sur les conséquences politiques, pédagogiques et financières des scénarios et idées qu'il souhaitait explorer, tout en étant pleinement conscient que le document était loin de bénéficier du soutien unanime des Inspecteurs des deux cycles.

A cause d'un ordre du jour très chargé, le Conseil supérieur d'avril 2007 n'a pas pu aborder ce point. Le Conseil d'inspection (secondaire) des 11 & 12 septembre 2007 a invité ses membres à soumettre toutes propositions de mise à jour du document au Bureau du Secrétaire général en vue de son réexamen par le Conseil supérieur.

Suite à cette invitation, il a été proposé, dans une annexe au document :

- D'intégrer une proposition concrète, de nature plus technique et pédagogique que politique, visant à autoriser les élèves de la filière scientifique à étudier deux langues étrangères jusqu'au Baccalauréat tout en ne dépassant pas l'horaire hebdomadaire maximum autorisé de 35 périodes.
- De regrouper les diverses idées avancées à la fin du document afin de permettre au Conseil supérieur de s'exprimer sur les sujets qu'il souhaite voir faire l'objet d'un examen plus approfondi.

La nouvelle proposition a été accueillie avec intérêt lors des Conseils d'inspection mais les débats ont montré qu'il n'existe pas de consensus au sujet du document principal (2006-D-266-fr-5) et que le mandat initial du Conseil supérieur n'avait été que très partiellement réalisé. Par conséquent, le Conseil d'inspection mixte a décidé de retirer le projet de document de l'ordre du jour du Comité

pédagogique mixte du 22 novembre 2007, d'en revenir au mandat du Conseil supérieur de Mondorf-les-Bains, de demander au Secrétariat général d'élaborer un document qui se concentrerait sur les questions pédagogiques et techniques posées par le Conseil supérieur – tout en tenant compte de l'apport du document élaboré par les Inspecteurs – et d'inviter un représentant des parents, des enseignants, des Directeurs et de la Commission à une réunion du groupe de travail des Inspecteurs afin d'élaborer sur cette nouvelle base une proposition à soumettre aux Conseils d'inspection et au Comité pédagogique mixte de février 2008 et ensuite au Conseil supérieur d'avril 2008.

Le document élaboré par le Secrétariat général a fait l'objet d'un débat lors de la réunion du groupe de travail élargi des Inspecteurs qui s'est tenue le 9 janvier et sera finalisé lors d'une autre réunion le 28 janvier. Il sera ensuite soumis, comme prévu, aux Conseils d'inspection, au Comité pédagogique mixte, au Comité administratif et financier (s'il a un impact financier) et enfin au Conseil supérieur d'avril 2008.

Calendrier :

- Proposition soumise au Conseil supérieur d'avril 2008.

- Les aspects politiques devraient être abordés ultérieurement par le Conseil supérieur.

Certificats alternatifs

Suite à la procédure écrite menée fin 2007, le Conseil d'inspection devra mettre sur pied des groupes de travail chargés d'élaborer et de mettre en œuvre, d'une part, les examens centralisés de fin de 5^e secondaire en L I, L II et mathématiques et, d'autre part, les modifications à apporter au document 3512-D-97 « Evaluation harmonisée en fin de 5^e secondaire et épreuves écrites fournissant la note d'examen partiel en 5^e »